

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné que le Comité de démolition tiendra une séance par visioconférence et sera webdiffusée sur la plateforme de la Ville de Carignan (carignan.wdplus-neo.com), le 14 juillet 2021 à 19 h, afin de statuer, conformément au règlement no 518 (2021) relatif à la démolition de bâtiments, sur les demandes d'autorisation de démolition ayant trait aux bâtiments suivants :

1. Dossier 2021-024 – 2100, ch. Bellerive
2. Dossier 2021-026 – 4100, rue Bourgelas
3. Dossier 2021-027 – 2110, rue des Tulipes

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière, par courrier à l'adresse suivante :

Me Ève Poulin, greffière
2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec) J3L 6G8

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Comité de démolition en transmettant ses questions et/ou commentaires préalablement à ladite séance relativement à ces demandes à l'adresse courriel suivante : info@villedecarignan.org.

Donné à Carignan, ce 28 juin 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 28 juin 2021 et que le présent avis a été affiché sur les bâtiments mentionnés ci-dessous le 28 juin 2021 ainsi qu'à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 28 juin 2021.

1. Dossier 2021-024 – 2100, ch. Bellerive (Propriétaire : Monsieur Alain Veilleux)
2. Dossier 2021-026 – 4100, rue Bourgelas (Propriétaire : Monsieur Dominic Arpin)
3. Dossier 2021-027 – 2110, rue des Tulipes (Propriétaire : Monsieur Karl Moussette)

Donné à Carignan, ce 28 juin 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière